

Héron pourpré, *Ardea purpurea* (Linné, 1766)

Classification (Ordre, Famille) : Ciconiiformes, Ardeidés

Description de l'espèce

Le Héron pourpré est un grand échassier aux formes sveltes (typique du genre *Ardea*). L'adulte se reconnaît par son plumage très sombre, d'un gris bleu ardoisé dessus, noir et roux dessous. Le dessus de la tête et les plumes de la huppe sont noirs. Le cou, long et maigre, d'un brun roux, est bordé de part et d'autre d'une longue raie noire. Les pattes sont jaunâtres avec une coloration brune devant le tarse et sur les doigts. Le bec est jaune verdâtre, vert à la base. Les jeunes sont plus clairs, roux fauve dessus, blanchâtre dessous, sans raies noires sur les côtés de la tête et du cou. L'immaturation de premier été ressemble à un adulte aux couleurs ternes avec les couvertures alaires plus brunes. La mue complète intervient entre juin et novembre, elle est partielle en mars-avril.

En vol, la silhouette est très anguleuse. La forte courbure du cou replié dessine une saillie carénée à la base de la poitrine étroite. La grosseur et la longueur des doigts dépassant la queue sont visibles d'assez loin. Les vocalisations les plus connues sont les cris en vol, durs et râpeux (JCR, CD1/pl.26). L'adulte qui arrive au nid se manifeste par une série de cris et le second adulte au nid répond par des claquements de bec [bg24].

Longueur totale du corps : 70 à 90 cm. Poids : 600 à 1 450 g.

Difficultés d'identification (similitudes)

En vol et à distance, le Héron pourpré peut être confondu avec le Héron cendré (*Ardea cinerea*) nettement plus gris, au cou blanchâtre et de taille supérieure. Le jeune peut également être confondu avec le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) dont le plumage uniformément brun tacheté est beaucoup plus terne et dont le cou ne forme pas de saillie anguleuse en vol.

Répartition géographique

La répartition mondiale du Héron pourpré en période de reproduction est circonscrite aux zones paléarctique, orientale et éthiopienne de façon discontinue [bg15]. En Europe, les pays abritant les populations nicheuses les plus importantes sont l'Espagne, la France, la Hongrie, la Roumanie et l'Ukraine [bg4].

Migrateur au long cours, le Héron pourpré hiverne principalement en Afrique, au Sud du Sahara.

En France, où l'espèce se reproduit dans 25 départements, les effectifs les plus importants sont localisés en Camargue (Gard et Bouches du Rhône), dans l'Hérault, en Dombes (Ain), dans le Forez (Loire), en Charente-Maritime, et en Brenne (Indre).

L'hivernage en France reste occasionnel.

Biologie

Ecologie

Le Héron pourpré est strictement inféodé aux marais d'eau douce permanents présentant de préférence de vastes roselières à *Phragmites australis*. Il fréquente également les marais saumâtres, notamment en Camargue et en Languedoc-Roussillon.

Comportements

Méfiant, il cherche volontiers des écrans de végétation pour se cacher. On peut cependant l'observer à découvert, quand il se nourrit près des fossés et des canaux dans les marais de l'Ouest ou dans le Midi méditerranéen.

La migration pré-nuptiale a lieu pendant la seconde quinzaine de mars et se poursuit jusqu'au début de juin pour les nicheurs hollandais. La migration post-nuptiale débute en août, culmine en septembre et s'achève rapidement en octobre. Les migrateurs se déplacent de nuit par groupes de deux à 15 individus généralement.

Reproduction et dynamique de population

Le Héron pourpré niche en colonies comptant en moyenne 10 à 50 nids, mais quelques-unes dépassent 100 nids surtout en Camargue, dans l'Hérault et en Charente-Maritime [11]. Des micro-colonies de 2-3 couples, voire des nids isolés s'observent fréquemment.

Dans les zones humides à grandes roselières, les nids sont établis en priorité dans les phragmitaies denses et inondées, à défaut dans des hautes scirpaies, des typhaies ou plus rarement dans des cladiaies. Dans les marais de l'Ouest de la France, les nids sont construits exclusivement dans des arbres (aubépines, ormes, frênes, saules et chênes). Les saulaies et les frênaies peu exploitées riches en aubépines sont recherchées, notamment en Charente-Maritime. En Brenne et dans la Vienne, les saulaies à *Salix atrocinerea* et localement *Salix aurita* des queues d'étangs sont adoptées.

Les nids sont placés à des hauteurs variables, comprises entre 2,5 et 4 m dans les saules, jusqu'à 20 m dans les chênes. Les colonies arboricoles sont souvent plurispécifiques, mais ce n'est pas la règle.

La ponte de quatre à cinq œufs (extrêmes de trois à sept) intervient en général de mi-avril au début de juin. L'incubation de 26 jours en moyenne est assurée par les deux sexes. Agés de trois semaines, les jeunes quittent le nid spontanément et explorent les alentours. L'envol a lieu à l'âge de sept semaines et l'indépendance 10 à 15 jours plus tard puis les jeunes se dispersent en juillet, loin des lieux de naissance et dans toutes les directions. La maturité est atteinte entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année [bg7].

La longévité maximale observée est d'environ 25 ans [bg59].

Régime alimentaire

Le Héron pourpré a un régime alimentaire varié et s'adapte aux ressources disponibles selon les sites. L'essentiel du régime est constitué de poissons de faible taille, d'amphibiens, d'insectes et de leurs larves aquatiques, secondairement de micro-mammifères, de reptiles, de crustacés et de mollusques [4].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.42))

3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodietum rubri* et du *Bidention* (Cor. 24.52)

3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (Cor. 24.53)

3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* (Cor. 24.16 et 24.53)

6440 - Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* (Cor. 37.23)

9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (Cor. 41.24)

91E0*- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Cor. 44.3, 44.2 et 44.13)

92A0 - Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (Cor. 44.141 et 44.6)

92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea* et *Securinegion tinctoriae*) (Cor. 44.81 à 44.84)

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, aux Annexes II de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn et listée en catégorie A2 de l'AEWA (populations Ouest Europe et Ouest Méditerranée/Ouest Afrique).

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Les colonies importantes situées en Camargue, dans l'Hérault, dans le Marais Poitevin, dans le marais de Rochefort, en Dombes et au lac de Grand-Lieu bénéficient pour la plupart d'au moins un type de protection réglementaire [bg53] : réserves naturelles de Grand Lieu et de Camargue, réserve de chasse de l'étang Massé en Brenne, réserves départementales de Mouzeuil et de Charroin (Vendée).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Vulnérable en Europe [bg2], le Héron pourpré est considéré en déclin en France (déclin modéré [bg53]). L'effectif nicheur y est actuellement estimé à 1 700-2 300 couples [bg39-non publié], représentant 17 à 23% de la population européenne (Russie exclue), estimée environ à 10 000 couples [bg4].

Les premiers recensements de 1974 et 1983 avaient mis en évidence une relative stabilité de la population nationale estimée à 2 750 couples, dont un minimum de 1 600 pour le littoral méditerranéen [8]. Les années qui ont suivi ont montré une diminution significative, excepté dans la région Rhône-Alpes et en Charente-Maritime où les populations ont progressé sensiblement. En 1994, l'effectif national était estimé à 1 980 couples, soit une chute de 763 couples par rapport au dénombrement de 1983 qui était probablement sous-estimé. Cette chute d'effectif était due surtout aux pertes dans le Midi, de 1 071 nids (de 1 659 en 1983, à 588 en 1994) [11].

Des fluctuations interannuelles importantes peuvent être observées dans plusieurs grandes colonies en Camargue ou dans d'autres régions [5; 10].

En 1994, le département de l'Ain occupait la première place avec 450 couples, suivi de la Charente-Maritime qui comptait 253 couples [11]. Dans ce département, des recensements annuels réalisés de 1997 à 2002, font état de fluctuations entre 330 à 412 couples [6]. En Brenne, la population est assez stable depuis 20 ans, malgré des fluctuations interannuelles de moindre amplitude (165 couples en 1983, 150 en 1997), [TROTIGNON, comm. pers.]. Les fluctuations présentent des amplitudes plus fortes dans les colonies situées en bordure du littoral méditerranéen. Le total des effectifs y a varié entre 600 et près de 1 400 nids ces dix dernières années [13].

Menaces potentielles

Le possible déclin du Héron pourpré dans notre pays pourrait être dû à plusieurs facteurs d'origine naturelle ou anthropique. La dégradation des sites de reproduction par l'exploitation commerciale des roseaux, la coupe, les brûlis ou de manière plus radicale par l'assèchement des phragmitaies, est l'une des causes majeures de diminution des effectifs [9]. L'eutrophisation, la pollution et la salinisation peuvent également dégrader les roselières [bg53].

Le drainage, la conversion des prairies humides en cultures et la réduction de l'élevage constituent des menaces qui entraînent une dégradation de la qualité des milieux d'alimentation sur des surfaces considérables.

Les dérangements liés au tourisme, à la pêche à la ligne ou à la surpopulation de sangliers et de ragondins peuvent occasionner des abandons sur certains sites, surtout au cours de la période d'installation des nicheurs. Enfin, des périodes de sécheresse dans les quartiers d'hiver en Afrique de l'Ouest sont probablement une cause supplémentaire du déclin des populations [1 ; 7].

Propositions de gestion

La conservation de la population française de Héron pourpré passe par le maintien de vastes marais d'eau douce au régime hydraulique adapté (maintien d'un niveau d'eau compris entre 20 et 40 cm (optimum) d'avril à juillet et éviter les fluctuations trop fortes) et par la protection de grandes roselières (une superficie d'au minimum 1,5 ha est favorable à l'installation de grosses colonies qui sont plus stables dans le temps) [12]. Ces roselières doivent faire l'objet d'une gestion raisonnée qui ne modifie pas fortement leur structure, respectant une rotation des coupes. Le faucardage ne peut en aucun cas se poursuivre au printemps et doit se limiter à des surfaces réduites [3].

Quelques actions ont déjà été menées concernant la protection et la gestion d'habitats de reproduction, comme ce fut le cas par exemple dans les saulaies et les roselières de queues d'étangs en Brenne, ainsi que dans des frênaies inondables avec aubépines des réserves départementale de Charroin et de Mouzeuil dans le Marais Poitevin vendéen. La conservation des phragmitaies passe par l'élimination des plantes ligneuses envahissantes. Un contrôle drastique des sangliers, ragondins et rats musqués permet d'éviter la dégradation du couvert, mais aussi des cas de déprédation sur les couvées. Il est conseillé de garantir un niveau d'eau moyen, mais aussi de prévoir un assèchement tous les trois ans [14]. Le pâturage intensif par les herbivores domestiques doit être proscrit tant en raison du risque d'élimination de la roselière que du dérangement des oiseaux couveurs.

Le développement spontané de la végétation en bordure de marais, garantit une sécurité supplémentaire aux colonies, et doit être favorisé. Ces fourrés peuvent aussi accueillir les couples nicheurs lorsqu'ils atteignent une hauteur suffisante.

Compte tenu de la réduction accrue des habitats de reproduction, mais aussi des zones d'alimentation, il apparaît urgent d'engager des procédures d'acquisition ou des contractualisations sur les sites les plus importants. L'information auprès des propriétaires fonciers sur la valeur des marais et des roselières représente une démarche positive qu'il est souhaitable de développer.

Etudes et recherches à développer

Parallèlement aux dénombrements des colonies, les paramètres du milieu (coupes de roseaux, niveau d'eau...) sont mesurés chaque année en Camargue. Des études relatives à la dynamique des populations sont en cours [2 ; 10] et apporteront les connaissances nécessaires à une meilleure compréhension des besoins de l'espèce. L'écologie du Héron pourpré nicheur dans les colonies installées dans les arbres dans l'Ouest de la France est moins connue et devrait faire l'objet d'études.

Un projet international conduit par le *Heron Specialist Group* et la Tour du Valat est en cours, couvrant l'Europe et l'Afrique du Nord et de l'Est. Son objectif est de maintenir et renforcer le réseau de collaborateurs en Europe pour suivre les populations nicheuses dans les sites majeurs. L'extension de ce réseau aux sites d'hivernage africains permettra de préciser la distribution hivernale dans la région subsaharienne, à mettre en parallèle avec la disponibilité des sites favorables. Il est prévu d'y mettre en place un suivi et une collecte des données sur l'utilisation de l'habitat et les facteurs limitant la survie [9].

Bibliographie

1. BARBRAUD, C. & HAFNER, H. (2001).- Variation des effectifs nicheurs de hérons pourprés *Ardea purpurea* sur le littoral méditerranéen français en relation avec la pluviométrie sur les quartiers d'hivernage. *Alauda* 69(3): 373-380.
2. BARBRAUD, C., LEPLEY, M., MATHEVET, R. & MAUCHAMP, A. (2002).- Reedbed selection and colony size of breeding Purple herons *Ardea purpurea* in Southern France. *Ibis* 144(2): 227-235.
3. BARBRAUD, C. & MATHEVET, R. (2000).- Is commercial reed harvesting compatible with breeding Purple Herons *Ardea purpurea* in the Camargue, Southern France. *Environmental Conservation* 27(4): 334-340.

4. CAMPOS, F. & LEKUONA, J.M. (1997).- Temporal variations in the feeding habits of the Purple Heron *Ardea purpurea* in Mediterranean France. *Ardea* 87(2): 217-226.
5. CAUPENNE, M. (2000).- *Recensement des colonies de hérons arboricoles nicheurs de Charente-Maritime en 2000*. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Rochefort. 24 p.
6. CAUPENNE, M. (2002).- *Bilan de la reproduction 2002 de la Cigogne blanche *Ciconia ciconia* et du Héron pourpré *Ardea purpurea* en Charente-Maritime*. Rapport LPO. 18 p.
7. CAVE, A.J. (1983).- Purple heron survival and drought in tropical West Africa. *Ardea* 71: 217-224.
8. DUHAUTOIS, L. (1984).- *Inventaire des colonies de Hérons pourprés en France, évaluation des effectifs reproducteurs du *Butor étoilé* et du *Blongios nain* en France ; saison de nidification 1983*. SNPN / Secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la qualité de la vie / Direction de la Protection de la Nature. 35 p.
9. HAFNER, H. & KUSHLAN, J.A. (2002).- *Action Plan for Conservation of the Herons of the World. Comment Draft*. Heron Specialist Group. IUCN, Gland, Cambridge, and Station Biologique de la Tour du Valat, Arles.
10. KAYSER, Y., WALMSLEY, J.K., PINEAU, O. & HAFNER, H. (1994).- Evolution récente des effectifs de Hérons cendrés *Ardea cinerea* et Hérons pourprés *Ardea purpurea* nicheurs sur le littoral méditerranéen. *Nos Oiseaux* 42: 341-355.
11. MARION, L. (1997).- *Inventaire national des héronnières de France (1994) : Héron cendré, Héron bihoreau, Héron garde-bœufs, Héron crabier, Héron pourpré, Aigrette garzette*. MNHN et Université de Rennes, Paris. 119 p.
12. SINNASSAMY, J.M. & MAUCHAMP, A. (2001).- *Roselières, gestion fonctionnelle et patrimoniale*. Atelier Technique des Espaces Naturels. ATEN Cahiers Techniques N°63, Montpellier. 96 p.
13. TOUR-DU-VALAT (2004).- <http://www.tourduvalat.org>.
14. TROTIGNON, J. (2000).- *Des étangs pour la vie. Améliorer la gestion des étangs*. Atelier Technique des Espaces Naturels, Montpellier. 70 p.